

PROGRAMME

« SURVEILLANT DE NUIT QUALIFIÉ – SDN MAITRE / SSE DE MAISON - MDM »

Durée	203 heures de formation en centre Amplitude de formation : 10 mois	Dates / Lieu	Le Mans - A partir de mars 2021
Public	<ul style="list-style-type: none"> • Demandeurs d'emploi • Salariés dans le cadre du congé personnel de formation, ou du plan de formation de leur entreprise 		
Nombre de participants	15 à 20 personnes en moyenne	Tarifs	12.80€ / heure
Accessibilité handicap	Le CEFRAS demande à être informé sur les situations de handicap des stagiaires afin d'adapter les modalités pédagogiques aux objectifs de la formation et de prendre en compte les moyens de compensation du handicap. Tous nos sites ont un accès handicap.		
Prérequis	<ul style="list-style-type: none"> • Être déjà en situation d'emploi comme surveillant de nuit ou maitre/sse de maison dans le secteur social, médico-social • Être demandeur d'emploi + satisfaire à un entretien de positionnement + justifier d'une expérience minimum de 2 semaines dans le secteur social ou médico-social 		
Moyens d'encadrement pédagogique et technique	Intervenant(s)	Professionnels du secteur spécialisés dans les domaines enseignés (CESF, psychologues, diététiciens, éducateurs spécialisés, TISF, Chefs de service secteur médico-social, Pompiers professionnels...)	
	Responsables du projet de formation	BESSARD Bénédicte - 02.43.72.97.22	
	Contact administratif	CATTANEO Sabrina - 02.43.72.49.06	
Débouchés	<p>Les SDM et MDM exercent leur métier dans des établissements du secteur médico-social relevant principalement de la protection de l'enfance et du handicap.</p> <p>Métier : - Surveillant de nuit et Maitresse de Maison en secteur pour la protection de l'enfance (MECS, foyer de l'enfance, ...) en médico-social (Foyer de vie, ...) et en gérontologie (EHPAD)</p>		
Finalités de la formation	Certificat de compétences délivré par la branche professionnelle privée du secteur sanitaire et social.		

<p>Objectifs pédagogiques</p>	<p>A l'issue de la formation, les stagiaires sont capables :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Les surveillants de nuit doivent être capables de garantir la sécurité des personnes et des biens pendant la nuit, de prévenir les incidents, autant que faire se peut, mais aussi de gérer les situations d'urgence lorsqu'elles se produisent, dans le respect des personnes et des procédures. ➔ Les maîtresses de maison doivent être capables de contribuer activement à la qualité et à l'adaptation du cadre de vie, donc de gérer à la fois : l'entretien du lieu de vie, l'entretien du linge, l'organisation de la restauration, en tenant compte à la fois des besoins des publics et de la réglementation en vigueur. <p>Les SN et les MM doivent être capables :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ De restituer ces activités techniques dans le cadre de leur fonction, de les articuler et de leur donner du sens en identifiant plus globalement leur rôle professionnel (ses spécificités, ses finalités) ➔ D'identifier les problématiques, les besoins majeurs des publics accueillis D'identifier des modalités d'accompagnement adaptées aux personnes et à leurs besoins ➔ De repérer les caractéristiques de leur environnement institutionnel, de mieux cerner le cadre juridique, administratif, organisationnel dans lequel ils exercent leur fonction. ➔ De trouver leur place et de prendre part activement aux espaces de travail en équipe pluridisciplinaire 				
<p>Méthodes pédagogiques</p>	<p>Méthodes actives : échanges d'expériences, jeux de rôles, mise en situation, études de cas pour faire le lien constamment entre les apports théoriques de la formation et la pratique professionnelle de tous les jours.</p> <p>Lors des formations en présentiel, le formateur a à disposition tout le matériel de formation nécessaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Salles adaptées : ergonomie, cuisine pédagogique ➔ Ordinateurs portables ➔ Vidéoprojecteurs ➔ Connexion internet ➔ Supports papiers ➔ Bibliothèque 				
<p>Programme pédagogique</p>	<p>La formation Surveillant de Nuit – Maître(sse) de Maison se compose de 4 domaines de compétences (DC), d'une durée totale de 203 heures.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ DC1 - Rôle professionnel et activités techniques du Surveillant de Nuit (63h) / Rôle professionnel et activités techniques de la Maître(sse) de Maison (63h) ➔ DC 2 - Accompagnement des personnes (66.5h) ➔ DC3 - Travail en équipe et vie institutionnelle (45.5h) ➔ DC4 - Accompagnement personnalisé et évaluation des acquis (28h) 				
<p>Modalités d'évaluation des acquis</p>	<p>Suivi tout au long de la formation</p> <p>Rédaction d'un dossier professionnel mettant en évidence un aspect de leur pratique professionnelle dans le cadre institutionnel.</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'évaluation des acquis se fait principalement en fin de formation lors d'une soutenance orale devant jury à partir du dossier rédigé par le candidat tout au long de son parcours. - Au sein du DC1, certains modules sont validés en cours de formation (SST, EPI, HACCP) 				
<p>Taux de réussite aux examens (Année 2020)</p>	<p>93.55%</p>	<p>Taux de satisfaction (Année 2020)</p>	<p>80%</p>	<p>Taux d'abandon en cours de formation (Année 2020)</p>	<p>12.88%</p>